

## ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019      Révision: 04/10/2023      Version: 4 (substitue 3)



### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'A SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit: ACROBOND LS 52 Autres

moyens d'identification: UFI:

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées pertinentes: Adhésif. Uniquement pour usage utilisateur professionnel/utilisateur industriel.

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.A.S

Zone Industrielle des Grands Bois - Rue de l'Europe

49280 LA SEGUINIERE - France

Tél.: +33 (0)2 41 56 08 94 - Fax: +33 (0)2 41 75 73 20

info@acrom.fr www.acrom.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA / INRS +33 (0)1 45 42 59 59 <http://www.centres-antipoison.net>

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Règlement n ° 1272/2008 (CLP) :

La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2 (Inhalation), H373

#### 2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement n ° 1272/2008 (CLP) :

Attention

#### Mentions de danger:

STOT RE 2: H373 - Risque présumé d 'effets graves pour les organes à la suite d 'expositions répétées ou d 'une exposition prolongée (Inhalation). Conseils de prudence:

P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P314: Consulter un médecin en cas de malaise.

P501: Éliminer le contenu et / ou les contenants conformément à la réglementation sur les déchets dangereux ou les emballages et déchets d 'emballages.

#### Informations complémentaires:

EUH208: Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Substances qui contribuent à la classification dispersion de poly-2-chlorobutadiène- (1,3)

UFI:

#### 2.3 Autres dangers:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE

-



## ACROBOND LS

Date d'établissement: 02/12/2019 Révision: 04/10/2023 Version: (substitue 3)

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances:

Non concerné

\*\* Modifications par rapport à /a version précédente

IA



52

4

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS \*\* (suite)

#### 3.2 Mélanges:

Description chimique: Dispersion aqueuse

Composants:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (point 3), le produit contient::

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: Non concerné EC: Non concerné Index: Non concerné REACH: Non concerné	dispersion de poly-2-chlorobutadiène- (1,3) <sup>(1)</sup>	Auto classifiée	25 - <50 %
	Règlement 1272/2008 STOT RE 2: H373 - Attention		
CAS: 61790-50-9 EC: 263-142-4 Index: Non concerné REACH: 01-2119486885-17-XXXX	Résiniques et acides Colophaniques, sels de potassium <sup>(1)</sup>	Auto classifiée	1 - <2,5 %
	Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319 - Attention		
CAS: 61790-51-0 EC: 263-144-5 Index: Non concerné REACH: 01-2119486963-21-XXXX	Acides résiniques et acides colophaniques, sels de sodium <sup>(1)</sup>	Auto classifiée	1 - <2,5 %
	Règlement 1272/2008 Eye Irrit. 2: H319 - Attention		
CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 Index: 613-088-00-6 REACH: 01-2120761540-60-XXXX	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one <sup>(1)</sup>	ATP CLP00	<1 %
	Règlement 1272/2008 Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Eye Dam. 1: H318; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Danger	  	

<sup>(1)</sup> Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2020/878

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

Autres informations:

Identification	Limite de concentration spécifique	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	% (p/p)	Skin sens. 1 - H317

\*\* Modifications par rapport à /a version précédente

### RUBRIQUE 4: PREMIERS

SECOURS

SECOURS

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE



## ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019      Révision: 04/10/2023      Version: 4 (substitue 3)

### 4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

#### Par inhalation:

Transporter immédiatement la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu'un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) en exigeant immédiatement les soins d'un médecin. Par contact cutané:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par contact avec la peau. Il est toutefois recommandé, en cas de contact avec la peau d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou de faire prendre une douche à la personne affectée, si besoin avec de l'eau froide en abondance et un savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après le nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

#### Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.



### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS (suite)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Pas pertinent

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE

L'INCENDIE

L'INCENDIE

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE

-

## ACROBOND LS

Date d'établissement: 02/12/2019

Révision: 04/10/2023

Version: (substitue 3)

### 5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie. Moyens d'extinction inappropriés:

Pas pertinent

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé. 5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifugées, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE. Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. Pour les secouristes:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Voir rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail concernant la manipulation des chargements à la main. Ordonner et ranger et procéder à l'élimination moyennant des méthodes sûres (chapitre 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE

ACROM

ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019      Révision: 04/10/2023      Version: 4 (substitue 3)  
selon RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

 ACROM

ACROBOND LS 52



#### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de procéder au transvasement lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir sous-rubrique 6.3)

##### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

##### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

# ACROM

## ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019      Révision: 04/10/2023      Version: 4 (substitue 3)

### 8: CONTRÔLES

#### RUBRIQUE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

##### 8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

Il n'existe pas de valeurs limites d'exposition pour les substances qui constituent le produit

DNEL (Travailleurs):

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
Résiniques et acides Colophaniques, sels de potassium CAS: 61790-50-9 EC: 263-142-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,131 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	10 mg/m <sup>3</sup>
Acides résiniques et acides colophaniques, sels de sodium CAS: 61790-51-0 EC: 263-144-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,131 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	10 mg/m <sup>3</sup>
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,966 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	6,81 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent

DNEL (Population):

		Courte exposition		Longue exposition	
Identification		Systémique	Local	Systémique	Local
Résiniques et acides Colophaniques, sels de potassium CAS: 61790-50-9 EC: 263-142-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,065 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,065 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
Acides résiniques et acides colophaniques, sels de sodium CAS: 61790-51-0 EC: 263-144-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,065 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,065 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,345 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,2 mg/m <sup>3</sup>	Pas pertinent

PNEC:

selon RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

 ACROM

ACROBOND LS 52



RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE  
(suite) (suite)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

# ACROM

## ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019

Révision: 04/10/2023

Version: 4 (substitue 3)

Identification					
Résiniques et acides Colophaniques, sels de potassium CAS: 61790-50-9 EC: 263-142-4			1000 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L
		Sol	0 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
		Intermittent	0,016 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,007 mg/kg
		Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,001 mg/kg
Acides résiniques et acides colophaniques, sels de sodium CAS: 61790-51-0 EC: 263-144-5		STP	1000 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L
		Sol	0 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
		Intermittent	0,016 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,007 mg/kg
		Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,001 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9		STP	1,03 mg/L	Eau douce	0,00403 mg/L
		Sol	3 mg/kg	Eau de mer	0,000403 mg/L
		Intermittent	0,0011 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,0499 mg/kg
		Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,00499 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

#### A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Conformément à l'ordre de priorité concernant la surveillance de l'exposition professionnelle, l'extraction localisée dans la zone de travail est recommandée comme mesure de protection collective pour éviter de dépasser les limites d'exposition professionnelle. Dans le cas où des équipements de protection individuelle seraient utilisés, ils doivent posséder le <marquage CE>. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection, ...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, utilisation, méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-ceil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

#### B.- Protection respiratoire.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des voies respiratoires obligatoire	Masque auto filtrant contre les gaz, vapeurs et particules		149:2001+A1:2009 405:2002+A1:2010 EN EN EN ISO 136:1998	À remplacer dès lors que la résistance à respirer augmente et/ou dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant est détecté.

#### C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs			Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN 420 et EN 374

Etant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

#### D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Fiche de données de sécurité selon  
RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

ACROM

ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019

Révision: 04/10/2023

Version: 4 (substitue 3)

 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	 CAT II	EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussements.
E.- Protection du corps				

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Date d'établissement: 02/12/2019

Révision: 04/10/2023

Version: 4 (substitue 3)

Page 8/143

# ACROM

## ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019

Révision: 04/10/2023

Version: 4 (substitue 3)

selon RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

 ACROM

ACROBOND LS 52



### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail	 CAT III		Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes	 CAT II	EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

#### F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

#### Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE): 0 % poids

Concentration de C.O.V. à 20 °C: Pas pertinent

Nombre moyen de carbone: 4

Poids moléculaire moyen: 88,5 g/mol

### DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

ZL 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET  CHIMIQUES

#### CHIMIQUES

#### ' RUBRIQUE

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

# ACROM

## ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019      Révision: 04/10/2023      Version: 4 (substitue 3)

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

#### Aspect physique:

État physique à 20 °c: Liquide

Aspect: Visqueux

Couleur: Blanc

Odeur: Léger

Seuil olfactif: Pas pertinent \* Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique: 100 °c

Pression de vapeur à 20 °c: 2350 Pa

Pression de vapeur à 50 °c: 12380,79 Pa (12,38 kPa)

Taux d'évaporation à 20 °c.' Pas pertinent \* Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °c: Pas pertinent \*

Densité relative à 20 °c: Pas pertinent \*

Viscosité dynamique à 20 °c: 70 - 90 cP

Viscosité cinématique à 20 °c: 64 - 82 mm<sup>2</sup>/s

Viscosité cinématique à 40 °c'. >20,5 mm<sup>2</sup>/s

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

selon RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

 ACROM

ACROBOND LS 52



### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

# ACROM

## ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019

Révision: 04/10/2023

Version: 4 (substitue 3)

Concentration :	Pas pertinent *
pH:	ca. 10
Densité de vapeur à 20 °c:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °c. <sup>1</sup>	Pas pertinent * Solubilité dans l'eau à 20 °c: Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent * Température de décomposition: Pas pertinent * Point de fusion/point de congélation: Pas pertinent *
Inflammabilité:	
Point d'éclair:	Non inflammable (>60 °c)
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	430 °c
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent * Caractéristiques des particules:
Diamètre équivalent médian:	Non concerné

### 9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Pas pertinent \*

Propriétés comburantes: Pas pertinent \* Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: Pas pertinent \*

Chaleur de combustion: Pas pertinent \*

Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de Pas pertinent \* composants inflammables:

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °c: Pas pertinent \*

Indice de réfraction: Pas pertinent \*

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7 de la Fiche de Données de Sécurité.

### 10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

### 10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc	et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

### 10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
--------	-----	----------------------	-----------------------	--------

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Fiche de données de sécurité selon  
RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

ACROM

ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019

Révision: 04/10/2023

Version: 4 (substitue 3)

Eviter les acides forts

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Éviter les alcalins ou les bases  
fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:



ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019      Révision: 04/10/2023      Version: 4 (substitue 3)

ET

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ    RÉACTIVITÉ (suite)**

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

- SUITE À    PAGE SUIVANTE -

# ACROM

## ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019      Révision: 04/10/2023      Version: 4 (substitue 3)

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

#### Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition : A- Ingestion (effets aigus):

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3. B- Inhalation (effets aigus):

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3. C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):

Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

#### D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

IARC: chloroprène (stabilisé) (2B)

Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

#### E- Effets de sensibilisation:

Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.

#### F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3. G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d'affection grave, une perte de conscience.

Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

#### H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3. Autres informations:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



## ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019      Révision: 04/10/2023      Version: 4 (substitue 3)

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

(suite)

(suite)

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
dispersion de poly-2-chlorobutadiène- (1,3)  CAS: Non concerné EC: Non concerné	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Résiniques et acides Colophaniques, sels de potassium  CAS: 61790-50-9 EC: 263-142-4	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>5 mg/L	
Acides résiniques et acides colophaniques, sels de sodium  CAS: 61790-51-0 EC: 263-144-5	DL50 orale	>2000 mg/kg	
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>5 mg/L	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9	DL50 orale	500 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg	
	CL50 inhalation	>5 mg/L	

### 11.2 Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères relatifs aux propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas pertinent

### RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

### 12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration	Espèce	Genre
Résiniques et acides Colophaniques, sels de potassium  CAS: 61790-50-9	CL50      60,3 mg/L (96 h)  CE50      726 mg/L (48 h)	Danio rerio  Daphnia magna	Poisson  Crustacé
EC: 263-142-4	CE50      18,3 mg/L (72 h)	Selenastrum capricornutum	Algues

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

ACROM

ACROBOND LS 52

Date d'établissement: 02/12/2019

Révision: 04/10/2023

Version: 4 (substitue 3)

selon RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

 ACROM

ACROBOND LS 52



## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

(suite)

(suite)

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3 Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Eye Dam. 1: H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT RE 2: H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).

Procédé de classement:

STOT RE 2: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

<http://echa.europa.eu> <http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DB05: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50

CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

UFI: identifiant unique de formulation

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE -